

# Congé-senior et embauches de jeunes

La Direction PSA a présenté le bilan au 30 septembre du congé senior et du DAEC (nouveau nom du PREC). La CGT a rappelé vos attentes et nos propositions pour le départ des anciens et l'embauche des jeunes.

## Le congé-senior plébiscité

Congé-senior	OPUEP	OP	TAM	IC	Total
Rennes	269	157	51	5	482
<b>Sochaux</b>	164	118	44	15	<b>341</b>
Mulhouse	118	127	25	3	273
Poissy	49	55	37	8	149
<b>Total PCA</b>	863	790	301	102	<b>2056</b>

- C'est à Rennes qu'il y a le plus de bénéficiaires, puisque la CGT et les autres syndicats ont signé, pour ce site, un congé senior de 5 ans.
- A Poissy, le nombre de demandeurs est plus faible car il est encore plus difficile de vivre en région parisienne avec le plancher de 1360 € net. Un montant qu'il conviendrait de revaloriser.
- A Sochaux, la CGT a à nouveau demandé les mêmes dispositions qu'à Rennes pour faire partir les anciens au lieu de renvoyer les jeunes.

**La direction refuse pour l'instant de répondre aux questions CGT sur les conditions du congé-senior 2015 et 2016. Nous demandons que les discussions s'ouvrent rapidement pour ne pas laisser les salariés dans l'incertitude.**

## Le DAEC remis à sa place

Pendant des années, la CGT a été le seul syndicat à s'offusquer de l'utilisation du PREC, pour envoyer les anciens à Pôle Emploi finir leur carrière avec des allocations ASSEDIC. Nous avons obtenu le congé-senior, qui permet de sortir de l'hypocrisie et de garantir une fin de carrière digne.

Du coup, le DAEC, revient à sa place : l'accompagnement de salariés qui veulent changer de parcours professionnel :

DAEC	OPUEP	OP	TAM	IC	Total
Rennes	2	2	1		5
<b>Sochaux</b>	21	23	9	5	<b>58</b>
Mulhouse	5	13	3		21
Poissy	33	18	2		53
<b>Total PCA</b>	66	81	28	28	<b>203</b>

## Les jeunes oubliés

Dans le contrat de génération, la direction s'est engagée à prendre 1 jeune en alternance pour 1 ancien en congé-senior.

**Cet engagement n'est pas respecté :**

	Sochaux	Total PCA
Congés-senior	341	2056
Jeunes en alternance	120	1180

**Il manque près de 900 recrutements de jeunes, dont plus de 200 à Sochaux et Belchamp !**

**La CGT demande :**

- 1) **Le respect du 1 pour 1**
- 2) **L'engagement de PSA sur des embauches en CDI à l'issue des formations en alternance.**



**Pour l'emploi et les salaires**

## Jeudi au Mondial de l'Auto

Les salariés de l'automobile (Renault, Toyota, PSA, Valéo, Faurecia, Michelin ...) manifestent jeudi 16 octobre au Mondial de l'Auto à Paris.

Les salariés qui participent à cette initiative sont couverts par un mot d'ordre CGT d'arrêt de travail du jeudi 16 à 2H30 du matin (départ des bus à 3H30) au vendredi 17 à 7H30.

# Combien coûte un billet de 500 € ? (suite)

**Vous avez été très nombreux à réagir au tract CGT de la semaine dernière.**

## Surprise

Beaucoup ont été surpris, car ils n'avaient pas vraiment réalisé l'ampleur des pertes de rémunération du NCS avec la disparition de la PEG, la diminution de l'ACCAC, la suppression de la majoration de 45 % du samedi, la zone de modulation et la baisse de l'indemnisation du chômage.

Alors les 500 € de dédommagement, ils les prendront mais sans donner leur bénédiction à ceux qui ont passé un tel contrat, qui leur fait perdre plusieurs milliers d'euros !

## PEG : La note encore plus lourde

Certains ont indiqué que notre calcul de perte de la PEG est minoré car il ne prend pas en compte les **changements de coefficient**. C'est vrai. Mais nous avons choisi de présenter les chiffres actuels, incontestables, sans faire d'hypothèse sur des promotions bien rares par les temps qui courent !

D'autres ont fait remarquer que, la perte devait être calculée avec 144 mois (et non 114) au-delà de 30 ans d'ancienneté. La note est encore plus salée,

- pour Karine : Avec 19 ans d'ancienneté, elle ne perd pas 11 273 € mais 13 217 € !
- pour Thomas : Avec 29 ans d'ancienneté, il ne perd pas 2 786 € mais 3 519 € !

## Chômage partiel : minimum légal

Certains nous ont demandé des précisions.

- Avec le système APLD, obtenu et signé par la CGT, on était indemnisé à 75 % du brut.
- Avec le NCS on retombe à 70 %. C'est le **minimum légal**. Ceux qui affirment que le NCS améliore l'indemnisation de l'activité partielle sont des menteurs. La preuve :

Article R5122-18 du Code du travail : « *Le salarié placé en activité partielle reçoit une indemnité, versée par son employeur, correspondant à 70% de sa rémunération brute* »

Pour les ouvriers de production, la perte journalière passe de 7 € (APLD) à 12 € (activité partielle).

Sans compter les indemnités de panier (ICH) et de transport qui ne sont payées que les jours travaillés.

L'action des salariés à l'automne dernier a permis de limiter ce recul aux 20 premiers jours de chômage de chaque année. Mais la perte NCS est de 100 € !

## Un gel qui fait froid dans le dos

Certains pensent que nous aurions dû chiffrer aussi ce que nous fait perdre le gel des salaires. Nous leur laissons le soin de le faire, en fonction de ce qu'ils estiment être une évolution normale des salaires pour suivre le coût de la vie.

## En tout cas, il est urgent de sortir de ce Nouveau Contrat antiSocial

# Elections du CE : le siège baladeur

## L'équilibre actuel

	Sièges ouvriers	Sièges TAM	Sièges I-Cadres	Total
<b>CGT</b>	<b>6</b>	<b>1</b>		<b>7</b>
CFDT	1			<b>1</b>
FO/CFTC/CGC	3	2	2	<b>7</b>
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>15</b>

Depuis les dernières élections, l'absence de majorité oblige toutes les composantes à arriver à des compromis et garantit la prise en compte des avis de tous.

Cela ne plaît pas à la direction qui ne ménage pas ses efforts pour redonner les pleins pouvoirs aux signataires du Nouveau Contrat antiSocial.

Dans de nombreux secteurs, les salariés ont eu droit à des réunions RH pour leur expliquer ce qu'ils devaient penser et voter.

Beaucoup de collègues de travail nous ont dit leur désaccord avec ce genre de pratiques.

## 1 siège ouvrier pour les cadres

Pour les élections du 16 décembre, la direction prend des libertés avec le calcul des effectifs pour changer la répartition des sièges : 9 ouvriers, 3 TAM, 3 Cadres.

Elle espère que le transfert d'un siège ouvrier aux cadres affaiblira la représentation CGT et redonnera les pleins pouvoirs aux signataires du NCS.

Un défi lancé à tous les salariés !

A suivre ...